

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Voie Verte**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par le **Cabinet Rostand – 7 Rue des Ecoles – 74940 Annecy** relative à des travaux de relevés de géomètre pour le compte du SILA.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement des relevés, le **Cabinet Rostand** sera autorisé de rouler sur la voie verte avec un véhicule de type VL, dans sa portion comprise entre Sevrier et Duingt, 2 nuits de 22h à 6h dans la période du 24/01/2024 au 24/04/2024 et 4 jours, en journée, dans la période du 24/01/2024 au 24/04/2024.

### **Article 2 :**

La circulation des usagers et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 2 :**

Le véhicule de type VL devra être équipé de gyrophares et ne devra pas excéder les 7km/h.

### **Article 3 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président du SILA.
- ✓ Le demandeur ([topo@drostand.com](mailto:topo@drostand.com))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 23/01/2024

Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL

Michel BEAL

